



Lâ??Espagne exige le retrait des annonces de location dans les colonies israÃ©liennes illÃ©gales

Description

Par lâ??Agence MÃ©dia Palestine, le 30 dÃ©cembre 2025



Le gouvernement espagnol a ordonné à sept plateformes en ligne de supprimer 138 annonces de locations de vacances dans les territoires palestiniens occupés par Israël.

Un premier avertissement a été adressé à ces multinationales pour les informer que du contenu illicite avait été détecté sur leurs plateformes, en lien avec des communications

commerciales concernant des hébergements situés sur des territoires palestiniens occupés par Israël, et elles ont été enjointes de procéder à leur retrait ou à leur blocage immédiat», détaille un communiqué publié aujourd'hui.

Si elles ne se conforment pas à cette demande, les plateformes pourraient faire l'objet de nouvelles mesures gouvernementales, affirme un communiqué, sans préciser toutefois quelles seraient les conséquences.

Les locations saisonnières font durer la colonisation

Ces annonces contribuent à normaliser et perpétuer un régime colonial considéré comme illégal au regard du droit international», a expliqué le ministre de la Consommation, Pablo Bustinduy.

En effet, en faisant des colonies israéliennes des destinations de vacances, ces plateformes contribuent, tout en en tirant profit, à la poursuite et à l'établissement durable de la colonisation des territoires palestiniens.

En octobre, la Ligue française des droits de l'homme a déposé plainte contre Airbnb et Booking.com, les accusant de promouvoir le « tourisme d'occupation » en proposant des propriétés situées dans des colonies.

L'association des Juristes pour le Respect du Droit International (JURDI) a également déposé plainte contre la société Airbnb pour faire cesser sa participation à des activités illégales, qualifiables de crimes de guerre, dans les colonies israéliennes.

L'association d'anon sait le fait que la plateforme diffuse et tire profit de la colonisation israélienne, reconnue comme illégale au regard du droit international, comme le confirment les décisions de la Cour de Justice Internationale et les rapports de la rapporteuse des droits Francesca Albanese.

Alors que nombre de concitoyens peuvent se sentir légitimement impuissants devant le drame qui se déroule dans le Territoire palestinien occupé, l'action de JURDI offre un horizon : celui de tenir pour responsables les entreprises qui tirent profit et participent au maintien et au développement de ces activités illégales constitutives de crimes de guerre», affirmait un communiqué de presse de l'association.

date créée

2025/12/30